

GÉNIE-RACE 2018

Règlement officiel – Grand public

ORGANISATION

La 4^{ème} édition du **GENIE-RACE** est organisée par l'association « 1894 » des sapeurs de Marine dont le siège se situe au Quartier Verneau, 200 avenue René Gasnier à Angers en collaboration avec la ville d'Avrillé.

Cette 4^{ème} édition se déroulera **le samedi 19 mai 2018 à partir de 09h00 pour le grand public.**

ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, l'association « 1894 » des sapeurs de Marine a souscrit une assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber en cas de dommages corporels et/ou matériels causés à autrui.

L'association « 1894 » des sapeurs de Marine décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course.

Tous les participants doivent s'assurer individuellement pour les risques de dommages corporels. De plus, ils sont responsables civilement et pénalement de leurs actes et assument donc tous les risques liés à une épreuve de ce type, pour eux ou les autres participants tels que les spectateurs ou les équipes d'organisation.

PARCOURS

Le **GENIE-RACE** est un parcours de **6, 5 kms avec une trentaine d'obstacles** se déroulant sur un parcours boueux.

Ce parcours est ouvert à partir **de 16 ans**, sur présentation d'une autorisation parentale et d'une pièce d'identité.

Il s'agit donc d'un parcours d'obstacles ouvert aux hommes et femmes en empruntant des chemins de terre, sentiers, buttes de terre, tranchées humides et différents obstacles ...

Il s'agit d'une épreuve sportive non chronométrée.

L'épreuve se déroulera par vague de 250 participants pour les entreprises et le grand public avec un départ toutes les heures et toutes les 30 mn selon les inscriptions.

Un bracelet de couleur correspondant au numéro de vague sera remis à l'accueil. Les concurrents sont invités à se présenter 20 minutes avant leur départ à l'entrée du sas.

LIEU ET HORAIRES

Le **GENIE RACE** se déroulera le samedi 19 mai 2018 et le départ de la 1^{ère} vague se fera à 9h00 sur Avrillé (49240).

Le départ et l'arrivée de l'épreuve se feront au complexe sportif Delaune d'AVRILLE.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour le grand public à partir de 16 ans :

L'épreuve se courra individuellement pour le grand public à **partir de 16 ans**.

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent remplisse les conditions suivantes :

- être inscrit auprès des organisateurs en validant le règlement (case à cocher sur internet)
- avoir payé son engagement, par CB sur le site d'espace compétition www.espace-competition.com
- remplir l'autorisation parentale pour les mineurs et la fournir à l'accueil le jour de l'épreuve avec une pièce d'identité.

INSCRIPTION GRAND PUBLIC

Les inscriptions s'effectuent avant le jour de la course dans la limite des places disponibles 4300 pour le grand public.

Les documents d'inscription sont téléchargeables sur le site d'espace compétition : www.espace-competition.com

TARIFS

Grand public (adulte) : **25 euros** par personne

De 16 ans à 17 ans inclus : **10 euros**

Ce prix comprend :

- prestations du parcours
- ravitaillement arrivée
- cadeau de l'évènement

ANNULATION / REMBOURSEMENT

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf sur avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve (**dans ce cas présentation d'un certificat médical obligatoire**).

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ, d'arrêter la course, de modifier le parcours, voire d'annuler l'événement sans préavis en cas d'évènement grave, extérieur à l'organisation (intempérie, attentat, autres...) de ce fait aucun remboursement ne sera effectué.

TENUES

Les concurrents doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ni salie compte tenu du caractère salissant et abrasif du parcours et de ses obstacles. Collant ou survêtement et des gants type gants de vélos pour les franchissements d'obstacles sont vivement conseillés. Le port de bijoux est vivement déconseillé.

Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers. En outre la tenue ne devra pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation ou perte des effets personnels (tenue, montre, cardio, go pro...) lors de l'événement.

SECURITE

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs repartis sur le parcours. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors course toute personne qui mettrait en péril son intégrité physique ou celle d'un autre concurrent ou qui ne respecterait pas les consignes de sécurité. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. Chaque coureur veille à sa sécurité et à celle des autres participants en adoptant une conduite empreinte de fair-play, d'entraide mais aussi de maîtrise.

Compte tenu de la situation sécuritaire, le site sera placé sous sentinelle renforcé dans le cadre de la législation en vigueur. Toute personne, participante ou non, devra se soumettre au contrôle de sécurité.

RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera mis à disposition des participants à l'arrivée.

ENVIRONNEMENT

Il est demandé aux participants de respecter scrupuleusement le balisage et de ne pas sortir des sentiers délimités par l'organisation. Les participants sont civilement et pénalement responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner lors de leurs passages dans les lieux publics ou privés empruntés par la manifestation.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Adopter une attitude ECORESPONSABLE.

UTILISATION D'IMAGE :

Par sa participation à l'Epreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants droits ou ayants cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du GÉNIE-RACE », sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales , et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus, associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

UTILISATION DES DONNEES

Conformément aux lois informatiques et libertés, (loi 78-17 du 06 janvier 1978) vous pouvez accéder aux informations que vous avez données lors de votre inscription. En vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et vous opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation sur simple demande à l'organisation.

CONTACT

Pour toutes questions concernant le **GENIE-RACE se déroulant à AVRILLE**, vous pouvez contacter :

GÉNIE-RACE 2018

6° régiment du Génie – caserne Verneau

200 avenue René Gasnier

49041 Angers Cedex 01

02 41 33 72 54 / 06 50 60 44 61

J'ai lu et j'accepte le règlement